
Renvoi au comité de législation de l'adresse des membres du tribunal du district de Serres (Hautes-Alpes) qui demandent la suppression du costume judiciaire, lors de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de l'adresse des membres du tribunal du district de Serres (Hautes-Alpes) qui demandent la suppression du costume judiciaire, lors de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26935_t1_0373_0000_17

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Grâces immortelles à la Convention. Honneur aux vrais patriotes; opprobre et mort à tous les tyrans et à tous les traîtres. Vive la Convention, vive la République ».

LENUD, J.B. GODEFROY (*maire*), DELERLE, P. ADAM, JOUENNE, P.N. GODEFROY, DUCHEMIN, HARTEY.

10

Les membres composant le conseil-général de la commune de Mortagne, département de l'Orne, font passer les détails de la fête civique qu'ils ont célébrée à l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité d'instruction publique (1).

[Mortagne, 23 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Nous te faisons passer l'extrait de nos procès-verbaux à l'occasion de la cérémonie qui a eu lieu dans nos murs le decadi dernier pour l'inauguration des bustes de Le Peletier et de Marat dans le temple de la Raison et dans la salle des délibérations de la commune; nous te prions de le mettre sous les yeux de la Convention et lui dire que cette fête a été agréable à l'Éternel; il pleuvait depuis 5 à 6 jours et le tems est devenu clair et serein au moment même où le cortège s'est mis en marche.

Nous te prions d'assurer nos Législateurs, que le peuple entier de notre cité a assisté à cette fête et n'a cessé pendant toute sa durée de chanter des hymnes patriotiques et de répéter avec le plus vif enthousiasme : vive la liberté et l'égalité ! Vive la République, vive la Montagne; périsent les tyrans et les traîtres ! S. et F. ».

MUTEAU fils (*agent nat.*), BOULLIER, COCHARD, DUJARY, MATHUNE, THUROD, NANTEUIL.

11

La Société populaire de Faucogney, département de la Haute-Saône, annonce à la Convention nationale, qu'elle vient de faire partir un cavalier, qu'elle a monté et équipé; qu'elle a adressé au district de Luxeuil 71 chemises, 36 paires de bas, et 39 paires de guêtres; que les citoyens de son canton travaillent avec zèle à l'extraction du salpêtre. Elle termine par inviter la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Faucogney, 19 flor. II] (4).

« Citoyen président,

La Société populaire de Faucogney, aussi ferme dans son principe que fidèle à remplir

(1) P.V., XXXVIII, 242; *Mon.*, XX, 500.

(2) F¹⁷ 1010^c, pl. 2, p. 3225.

(3) P.V., XXXVII, 243. B⁴ⁿ, 28 flor. (suppl^t) et 29 flor. (suppl^t).

(4) C 302, pl. 1087, p. 24.

ses engagements, vient de faire partir un cavalier armé et équipé pour coopérer à la destruction de tous les ennemis de notre liberté; elle vient aussi de faire passer au district de Luxeuil 61 chemises, 36 paires de bas et 39 paires de guêtres qu'elle a offerts en don civique. Le salpêtre se purifie avec activité dans cette commune. Soyez toujours fermes, Citoyens Législateurs, et la patrie sera sauvée. S. et F. ».

JUIN (*présid.*), JEUDY fils (*secrét.*).

12

Les membres composant le tribunal du district de Serres, département des Hautes-Alpes, félicitent la Convention nationale d'avoir mis à l'ordre du jour la justice, la probité, les mœurs et la vertu, et ils demandent à être autorisés à supprimer leur costume, comme ayant rapport à des castes dont le souvenir est odieux.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité de législation (1).

13

La Société populaire d'Orthez, département des Basses-Pyrénées, félicite la Convention nationale sur son décret qui supprime le pouvoir exécutif, le ministère et les ministres.

Insertion au bulletin (2).

[Orthez, 27 germ. II] (3).

« Citoyens,

Depuis longtemps le peuple était étonné de voir à côté de la République qu'il adore, un ministère lui retraçant sans cesse l'image de la tyrannie qu'il déteste; vous venés enfin de le proscrire ce ministère qui semblait s'asseoir encore sur les marches d'un trône écroulé, et par cette mesure vous avés donné au peuple et à l'univers une nouvelle preuve que la justice et la probité sont à l'ordre du jour.

Courage citoyens; consommés à travers tous les obstacles, le grand œuvre de la liberté publique, ne vous inquiétés point des cris de ces hommes pervers, de ces hommes hypocrites qui jouent le patriotisme, pour assassiner plus sûrement la liberté : les laches ! ils chercheront à répandre sur vous le poison de la calomnie, mais le peuple qui est là, qui les surveille en même temps qu'il vous environne de toute sa confiance, leur fermera la bouche par ces mots : La Montagne a sauvé la patrie : et les forcera à dévorer en eux mêmes une rage impuissante qui fera leur tourment lorsqu'elle fera les délices des vrais patriotes.

Vive la République, vive la Montagne ».

ROUMICQ (*vice-présid.*).

(1) P.V., XXXVII, 243. B⁴ⁿ, 28 flor. (suppl^t); *J. Matin*, n^o 695; *J. Lois*, n^o 596.

(2) P.V., XXXVII, 243. B⁴ⁿ, 28 flor. (suppl^t).

(3) C 303, pl. 1113, p. 1.